

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: [8] (1905)
Heft: 1

Artikel: Usages et coutumes
Autor: Saint -Genès, Marguerite de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-254982>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Usages et Coutumes

LA FÊTE DES ROIS

LES OBLIGATIONS DU ROI ET DE LA REINE

Noël et le jour de l'An sont pour tous l'occasion des réunions les plus charmantes et les plus amicales, mais la fête des Rois est surtout la fête de famille.

Ce sont alors des moments passés dans un attendrissement général, des heures d'épanchement où se réunissent, dans un même abandon de tendresse, dans une même effusion d'idées et dans un même acte de religion, parents et amis, aïeul et petits-enfants, autour du gâteau, symbole mystique des présents offerts à l'Enfant-Dieu par les rois mages.

Dans toutes les classes de la société, dans l'humble chaumière comme dans les demeures les plus aristocratiques, la fête des Bois est célébrée avec un égal bonheur.

Autrefois, on ne connaissait que la modeste galette de campagne, sorte de pain fait de farine, d'œufs, de beurre et d'eau, cuit au four.

La galette feuilletée est, dit-on, un bienfait des croisés. Elle aurait été rapportée d'Orient par les chrétiens. Certains auteurs en attribuent l'importation chez nous aux cuisiniers ottomans venus en France, sous Louis XIII et Louis XIV. Dans la suite, sous Louis XV, elle fut détrônée par la galette du gymnase, qui valut à son inventeur une grosse fortune.

La fête traditionnelle a été remplacée, il n'y a pas longtemps, par un bébé en porcelaine. Pourquoi ? Est-ce en raison d'un symbolisme nouveau ? Point. C'est tout simplement pour que le roi désigné par le sort ne pût pas se soustraire à ses devoirs en avalant — comme cela arrivait, paraît-il — le signe de sa royauté.

Aujourd'hui, le sabot, le soulier de porcelaine, font concurrence au bébé. Donc, toujours la même défiance à l'égard des rois. Mon Dieu, l'on conçoit que plusieurs puissent être dans l'embarras. Je vais, de mon mieux, les aider à s'en tirer.

D'abord, qu'est-ce que le roi doit offrir à la reine ? Cela dépend des circonstances ; il se borne le plus souvent à offrir des fleurs qui sont les gracieuses interprètes de tous nos sentiments : gerbes, corbeilles ou couronnes de roses roses envoyées dès le lendemain.

Parfois, certaines maîtresses de maison prévoyantes et délicates préparent à l'avance un petit présent destiné à la reine qu'elles donnent en cachette au roi. Mais l'usage d'offrir un capeau à la reine n'est pas général. Il arrive que le roi se contente d'offrir un nouveau gâteau pour l'octave de la fête. Dans certaines familles, on fait ce jour-là un nouveau roi qui *paye sa royauté* le dimanche suivant et ainsi de suite jusqu'au Carême. C'est une façon très amusante d'égayer les soirées d'hiver.

Mais revenons aux Rois. On les tire soit dans une soirée, soit à un dîner. Le gâteau se coupe par tranches : on en fait autant qu'il y a de convives, plus une plus grande et plus large, qui est la part du « bon Dieu ».

Sur cette part, le roi pourra, s'il le veut, mais sans y être forcé, mettre un don d'argent. C'est la personne la plus jeune de la société qui est chargée de servir le gâteau ou la galette. Elle jette dessus une voile de dentelle ou une simple serviette et passe devant chaque convive ; ou bien elle sert elle-même les morceaux qu'elle retire de dessous le voile, au hasard ou bien chacun à son tour prend une part sans la voir. Celui ou celle qui trouve la *fève* l'envoie sur une assiette au roi ou à la reine de son choix.

Alors tout le monde applaudit et crie : « Vive le roi ! »
« Vive la reine ! »

On attend le toast que le roi porte à la reine pour crier : « Le roi boit ! » Et quand la reine, à son tour, lève son verre, les cris de « La reine boit ! » se font entendre.

Si la fève ne sort pas, c'est qu'elle se trouve dans la part du « bon Dieu ». Alors la maîtresse de maison la met en vente. Elle s'assure du nombre des amateurs et la partage en autant de morceaux. Le produit de la vente est pour les pauvres. On peut donner plus d'animation à cette vente en mettant les morceaux à la criée. C'est extrêmement amusant.

Dans toutes ces réjouissances, la tradition nous fait un devoir de penser à ceux qui souffrent. Faisons-leur une large part. Songeons, par exemple, à l'« Œuvre de l'Hospitalité de nuit », qui offre chaque soir un abri à près de mille malheureux sans asile, sans pain et tout transis de froid sous leurs haillons sordides, et qui obligée de fermer ses portes, faute de place, sur la moitié de ces malheureux qui attendent en vain.

Songeons aussi aux pauvres enfants qui errent dans les rues pour se réchauffer, aux infirmes dont la rigueur de la saison redouble les douleurs.

Si nous ne pouvons faire mieux, passons l'inspection de notre garde-robe. Il doit s'y trouver quelques vieux vêtements hors d'usage qui seront accueillis avec reconnaissance par les œuvres vouées au soulagement de nos frères malheureux, enfants comme nous du grand Roi des cieux !
Marguerite de SAINT-GENÈS.



MENUS PROPOS



Contre les mauvais payeurs

C'est à Baltimore (en Amérique) qu'est née la plus ingénieuse combinaison pour mettre à merci les mauvais payeurs.

Les commerçants : bottiers, tailleurs, chapeliers et couturières, désespérant de faire acquitter leurs notes, s'adressent à une agence spéciale qui se charge du recouvrement des mauvaises créances. Voici comment procède cette officine.

Elle envoie devant la porte des clients peu empressés de solder les factures de leurs fournisseurs une voiture à deux chevaux très élégamment attelée et portant en lettres d'or sur ses panneaux rouges cette suggestive inscription : *Mauvaises créances !*

Du somptueux véhicule descendent deux employés coiffés de casquettes en cuir vernis. Les passants lisent sur le couvre-chef de ces hommes les mots : *Mauvaises créances !* L'un d'eux se présente au légis du débiteur récalcitrant, pendant que l'autre se tient debout près de l'équipage.

Les badauds surviennent, entourant le Char de la Dette, raillant la malchance du personnage visité.

« La même voiture vient deux fois, trois fois, quatre fois, — s'il le faut, — s'arrêter devant la maison du mauvais payeur. Elle stationne de plus en plus longuement à chaque voyage. Mais il est rare que le citoyen visé par l'agence ne s'exécute pas dès la première apparition du terrifiant équipage.

Cet élégant et ingénieux « chantage » sera-t-il toléré longtemps par les tribunaux ? C'est ce qu'oublie de nous dire les journaux américains importateurs de cette information aussi amusante qu'imprévue.